



La lutte régionale contre les mouches des fruits en Afrique subsaharienne

Lettre d'information 2009

N°3, septembre 2009

Sommaire :

- Editorial
- Revue à Bamako du Plan d'Action régional
- Du coté des publications
- Mesures phytosanitaires de sauvegarde en Tunisie
- Témoignages...
- Brève

Retrouvez tous les numéros de la lettre d'information sur www.coleacp.org

Editorial

L'Atelier de Bamako au Mali a réuni 87 participants du 29 au 30 septembre 2009, dans le but de valider un plan régional de lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'Ouest. Cette réunion était co-organisée par la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce de l'Organisation Mondiale du Commerce (FANDC/OMC) et le Gouvernement du Mali.

L'objectif de cet atelier était de sensibiliser les parties prenantes, notamment les représentants des gouvernements, le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche et les partenaires au développement, aux propositions d'action chiffrées et de montage institutionnel pour la mise en œuvre d'un plan d'action régional de cinq ans. Ce plan d'action a été approuvé par les participants.

L'atelier s'est achevé par l'adoption de la Déclaration de Bamako portant sur un plan de lutte contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest, qui constitue une feuille de route des actions recommandées pour assurer le suivi approprié de cette initiative au cours des prochains mois.

Pour de plus amples informations sur cette initiative relative aux Mouches des fruits et sur les documents se rapportant à l'atelier de Bamako, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet suivant :

<http://www.standardsfacility.org/fr/index.htm>

Panos Antonakakis
Economic Affairs Officer
Organisation Mondiale du Commerce
Développement/Division de l'Agriculture et des produits de base
www.integratedframework.org
www.standardsfacility.org

La sortie de cette lettre a été retardée pour rendre compte de la réunion de Bamako (cf. Edito et p.2)

Cette lettre du COLEACP et du CIRAD est destinée à l'information de tous les opérateurs publics et privés concernés par la problématique des mouches phytophages en Afrique. En contribuant à la coordination des initiatives, elle vise à apporter aux filières agricoles des solutions fondées scientifiquement et économiquement. Elle est publiée avec l'assistance de l'OMC/FANDC.



Revue à Bamako du Plan d'Action régional

L'Atelier régional de Bamako, co-organisé les 29 et 30 septembre 2009 par la CEDEAO, l'OMC/FANDC et le Gouvernement du Mali, a donné l'occasion aux partenaires techniques et financiers du projet de Plan d'Action Régional de lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'Ouest, de passer en revue les propositions de budget et modalités institutionnelles de mise en œuvre figurant dans l'étude complémentaire confiée au COLEACP par l'UE, la Banque mondiale et l'OMC.

Rappelons que l'objectif spécifique de ce programme régional, doté de composantes nationales coordonnées entre elles, est de maîtriser les pertes sur fruits et légumes dues aux infestations par les mouches des fruits, afin qu'elles ne constituent plus une contrainte, ni pour l'exportation, ni pour les consommateurs locaux et régionaux.

Les principales composantes du programme seront :

- **La surveillance** : elle sera organisée au niveau national, coordonnée au niveau régional et permettra, sur base de seuils économiques de nuisibilité prédéfinis, de déclencher une lutte efficace et ciblée. Elle reposera sur un système pyramidal impliquant à la base les organisations professionnelles de producteurs / exportateurs et les services décentralisés de la Protection des Végétaux (réseau de piégeage au plan local et par zones agro-écologiques) ; au niveau national, les Directions de la Protection des Végétaux et leurs laboratoires (identification, comptage des nuisibles et déclenchement d'alertes proportionnées). Une entité technique régionale collectera et exploitera ces données nationales à des fins d'avertissement au sein de la région et au plan international.
- **La lutte** : les producteurs dans leur majorité, en particulier les petits producteurs, seront sensibilisés et formés aux méthodes de lutte préventive. En cas de dépassement des seuils de nuisibilité, des actions de lutte intégrée seront menées de manière ciblée et combineront plusieurs méthodes de lutte (traitement par taches, lutte biologique...), définies en collaboration avec la composante recherche pour avoir un impact réel. La lutte intégrale (impliquant l'ensemble des producteurs d'une zone et prenant en compte la gestion des popula-

tions de nuisibles sur l'ensemble de l'année) ne se fera que sur des zones prioritaires de superficie minimale. Des commandes de produits phytosanitaires pourront être groupées au niveau régional et la distribution gérée au niveau national.

- **La recherche appliquée** : de nouvelles méthodes de lutte efficaces et peu onéreuses seront mises à disposition des producteurs au fur et à mesure des résultats obtenus par la recherche. Elle associera les centres nationaux de recherche et les universités de la région disposant d'un vrai savoir-faire dans le domaine de la lutte contre les mouches des fruits et développera des synergies avec les centres internationaux. Un réseau centralisé d'information sera mis en place.

- **Le renforcement des capacités** : la mise en œuvre des volets nationaux du programme régional reposera sur des Comités Nationaux de Lutte contre les Mouches des fruits dans chaque pays. Les rôles principaux de ces comités, instances équilibrées de concertation public/privé, seront d'organiser et prioriser les activités de terrain, élaborer les programmes annuels d'activité soumis à la décision d'un comité régional de pilotage, recenser les mandats/compétences/capacités opérationnelles des acteurs nationaux en matière de surveillance et de lutte, et de superviser des campagnes de sensibilisation et de formation du grand nombre de parties prenantes concernées. Pour que le programme soit durable, il sera nécessaire de renforcer les capacités de ces comités nationaux, ainsi que celles des acteurs nationaux (DPV, services de contrôle aux frontières, laboratoires de diagnostic, interfaces public/privé, organisations professionnelles de producteurs/exportateurs) les mieux placés pour intervenir de manière efficace et efficiente aux plans local, national et régional.

- **L'information / formation / communication** : la composante sera responsable du système d'information général du programme et développera le matériel didactique, les modules de formation et les outils de communication à mettre à disposition des composantes nationales. Elle assurera l'organisation des réunions et ateliers de travail prévus au titre des autres composantes du programme régional.



Du côté des publications

Deux publications scientifiques ont été réalisées courant 2009 dans le cadre de l'initiative ouest africaine de lutte contre les mouches des fruits basée à l'IITA (Cotonou). Dans un premier article¹, un double dispositif dans deux types de vergers de manguiers permet de suivre de façon précise les fluctuations de populations de mouches des fruits piégées en relation avec les conditions climatiques et la période de maturité des cultivars. Le but est de trouver d'éventuelles corrélations entre ces fluctuations de populations et des facteurs abiotiques et biotiques.

Les mouches natives *Ceratitis cosyra*, *C. quinaria*, *C. silvestrii* prédominent en saison sèche (début de la campagne fruitière) tandis que *Bactrocera invadens* devient très abondante avec l'arrivée des pluies (et la pleine campagne fruitière). L'abondance de *B. invadens* et l'humidité relative sont corrélées.

Un second article² fait le bilan de l'efficacité des traitements par taches avec le GF-120 contre les mouches des fruits au cours de deux campagnes mangues. Les résultats ont montré sans ambiguïté que les traitements avec le GF-120 permettaient de diminuer significativement (plus de 80 %) les dégâts des mouches au niveau des mangues. Il ne permet toutefois pas de garantir l'absence de larve dans les fruits.

Les fluctuations des populations de Téphritides s'observent chaque année en réponse à des facteurs abiotiques et biotiques bien définis. Ces observations préliminaires concernant leurs inter-relations devraient permettre de mieux adapter le choix des méthodes de lutte en fonction des ravageurs-cibles : Quand débiter une campagne de piégeage de détection? Quelle méthode de lutte utiliser en fonction de quelle espèce de mouche et en fonction de quelle variation climatique ? Au final, c'est toute la stratégie de lutte contre les mouches des fruits que l'on va améliorer.

¹ *Correlation of fruit fly (Diptera Tephritidae) infestation of major mango cultivars in Borgou (Benin) with abiotic and biotic factors and assessment of damage.* JEAN-FRANÇOIS VAYSSIÈRES, SAM KORIE, DAVID AYEYGNON—Crop protection 28 (2009) 477-488

² *Effectiveness of Spinosad Bait Sprays (GF-120) in Controlling Mango-Infesting Fruit Flies (Diptera: Tephritidae) in Benin.* JEAN-FRANÇOIS VAYSSIÈRES, ANTONIO SINZOGAN, SAM KORIE, ISSA OUAGOUSOUNON ET AGNÈS THOMAS-ODJO—Journal of Economic Entomology (Vol.102, N°2)

Mesures phytosanitaires de sauvegarde en Tunisie

En application de l'article IV, paragraphe 1 de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux, la mission du contrôle phytosanitaire en Tunisie est confiée à la Sous-direction du contrôle phytosanitaire aux points de passage, relevant de la Direction de la Défense des Cultures et de la Direction Générale de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques.

Ce contrôle vise notamment à :

- Eviter l'introduction et la dissémination de maladies et de ravageurs de quarantaine, par la surveillance au niveau des frontières de l'état phytosanitaire des envois de végétaux et produits végétaux importés et la vérification de leur conformité aux exigences phytosanitaires en vigueur.
- Assurer la surveillance du territoire en procédant à des prospections phytosanitaires pour les cultures d'importance économique telles que le palmier dattier, l'agrumiculture, les rosacées fruitières et la pomme de terre, ainsi que celles issues de matériel végétal importé pour la détection précoce des organismes de quarantaine en évitant leur dissémination.
- Développer et préserver les exportations de végétaux et produits végétaux en garantissant leur état phytosanitaire conformément aux réglementations des pays importateurs qui deviennent de plus en plus exigeantes.

...

Compte tenu de la position géographique du pays et eu égard à la répartition des organismes de quarantaine dans les régions voisines, notamment les organismes émergents, les contrôles phytosanitaires visent de nombreux ennemis des cultures parmi lesquels :

- le bayoudh, sur palmier dattier (*Fusarium oxysporum* f. sp. *albedinis*)
- les bactérioses et viroses des agrumes
- le feu bactérien (*Erwinia amylovora*)
- la pourriture brune sur pommes de terre (*Ralstonia solanacearum*)
- Divers nuisibles notamment *Bactrocera zonata*, *B. invadens*, *Rhynchophorus ferrugineus*, *Paysandisia aarchon*, *Toxoptera citricida*...

...

Pour le cas des mouches des fruits de la famille des Téphritides, les mesures de sauvegarde qui ont été prises pour éviter toute introduction ou dissémination de ces organismes sont les suivantes :

- Mesures de prohibition des fruits reconnus hôtes des insectes concernés, en provenance des pays à risque (Afrique, Amérique latine et Asie).
- Coopération bilatérale tuniso-lybienne pour le renforcement des contrôles aux frontières, notamment celles avec l'Egypte (pays reconnu contaminé par *B. zonata*).
- Mise en place depuis l'année 2003 d'un réseau de piégeage au niveau des vergers de production et des points d'entrée à risque.

Prof. Bouzid NASRAOUI

Directeur Général de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques de Tunisie



Si vous souhaitez résilier votre abonnement à la lettre d'information, merci d'adresser votre demande à :

documentation@coleacp.org

Témoignages...

3 questions à M. Thomas Hildenbrand, Responsable de l'importation des mangues de Guinée pour le Groupe Sipef NV (Belgique) et **M. Yaya Touré**, responsable qualité et de l'approvisionnement de la société Sipef-Guinée :

Comment la campagne d'exportation 2009 s'est-elle déroulée ?

La saison d'exportation (fin mai / début juillet) a débuté tardivement en raison d'une floraison peu précoce. La filière guinéenne a exporté environ 430 t de mangues en 2009 dont 390 t pour Sipef-Guinée. Notre structure est certifiée Global-Gap et TNC (Tesco Nature Choice) et exporte les variétés Keitt, Kent, Palmer principalement en conteneurs réfrigérés vers l'Europe. Le temps de transport vers le port d'Algésiras (Espagne) de 4 à 9 jours rend les marchés européens à une distance relativement raisonnable.

Pour faire face à la mouche des fruits, avez-vous pris des mesures particulières ?

L'arrivée des premières pluies indique généralement la fin de la campagne en raison de l'apparition de l'antracnose et des mouches des fruits. La préservation de zones non affectées par l'antracnose dans la région de Kindia (Basse-Guinée) ont permis de repousser la fin de la saison. Nos pisteurs ont reçu des consignes pour détecter visuellement la présence de mouche des fruits en nombre. Au-dessus d'un certain seuil, la cueillette est arrêtée. En station de conditionnement, nos équipes sont formées pour détecter la présence de piqûres à la surface des fruits. Cette année, les mouches ont fait leur apparition en verger fin juin/début juillet. Quatre de nos producteurs ont travaillé avec le Centre de Recherche Agronomique de Foulaya (CRAF) dans le cadre d'une campagne de piégeage des mouches. L'impact des pièges a été très net dans la rapidité d'appréciation du taux d'infestation des vergers. Le respect des consignes de bonne gestion des vergers a également permis d'accroître la productivité grâce à un allongement de la période de cueillette.

Avez-vous subi des contrôles à l'arrivée en Europe ?

Les contrôles à l'importation en Espagne sont draconiens car le port d'Algésiras se situe dans une région fruitière d'importance. Nous n'avons enregistré aucune interception de la part des autorités espagnoles ; preuve que le travail pour prévenir toute présence de mouche dans les fruits a été efficace en amont. Il peut être encore amélioré par la constitution de vergers organisés. Depuis quelques temps, des pépinières de manguiers se mettent en place en Guinée. Environ cent hectares sont plantés chaque année. Avec l'adoption de nouveaux protocoles de gestion des vergers, l'objectif est un meilleur contrôle des mouches des fruits et de l'antracnose.

Site internet de la SIPEF : www.sipef.be

Mme Monique Beugre TANOH, Service de la Protection des Végétaux (Côte d'Ivoire)

En réponse à votre lettre d'information 2009 n°2, je vous dis une fois de plus merci pour votre disponibilité.

Grâce aux informations de prévention et de lutte que vous faites divulguer, nous sentons une bonne prise de conscience au niveau des producteurs tout comme des exportateurs pour l'élimination des mouches des fruits en Afrique.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, la campagne mangue 2009 qui s'effectue dans le nord du pays (Korhogo, Ferkéssédougou et Sinématiali), s'est bien déroulée dans l'ensemble.

Dans notre pays, le système de lutte contre les mouches des fruits est physique, consistant au nettoyage des parcelles et à l'enfouissement des fruits tombés.

A la récolte, différents tris s'opèrent sur les stations de conditionnement des fruits avant l'exportation.

beugremounia@yahoo.fr

Brève

Le site du Cirad au Burkina Faso publie les fiches techniques élaborées par le projet 'Initiative Ouest Africaine contre les mouches des fruits'. Ces fiches sont disponibles (consultation et téléchargement) en français et en anglais.

<http://www.cirad.bf/fr/mouchefruit.php>



Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de :



www.standardsfacility.org

Participez à la lettre d'information

Enrichissez la lettre d'information et partagez votre expérience en nous adressant vos contributions. Pour cela, communiquez-nous votre texte (environ 200 mots) accompagné d'une illustration (photo ou graphique) avant le 15 de chaque mois. Votre article paraîtra dans le numéro suivant. Merci d'adresser vos contributions à :

COLEACP

Comité de Liaison Europe- Afrique- Caraïbes- Pacifique

5, rue de la Corderie - Centra 342
94586 Rungis Cedex - France

Tél. 33 (0)1 41 80 02 10 - www.coleacp.org

Contact : Catherine Guichard - catherine.guichard@coleacp.org

CIRAD

Centre de coopération internationale en recherche
agronomique pour le développement

TA B-DIR/PS3 - Boulevard de la Lironde
34398 Montpellier Cedex 5 - France
Tél (33) (0)4 67 61 55 77 - www.cirad.fr

Contact : Rémy Hugon - remy.hugon@cirad.fr